

Compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2019

Etaient présent(e)s : Mesdames Ameye, Césarini, Falempin et Mathey, Messieurs Bonnet, Mompied, Onzon, Porte

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M. Peynet (pouvoir à M. Bonnet)

Absent excusé : M. Chanudet

Désignation du secrétaire de séance : Mme MATHEY

Le maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Achat matériel informatique
- Adhésion annuelle au CLIC
- Amortissement débroussailleuse KHUN
- Cession de petites parcelles dans le cadre de l'aménagement foncier de Montcel
- Report des travaux de réfection VC 110 et VC 118 suite à refus DETR sur 2019
- Autorisation paiement facture CAUE repas formation
- Facture CAUE frais de repas formation

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22/03/2019

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

2. Opposition au transfert à la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoyait initialement le transfert de la compétence assainissement des eaux usées des communes aux EPCI. La loi du 3 août 2019 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire. Ainsi ce transfert peut être refusé sur demande de 25% des communes représentant au moins 20% des habitants.

Le Maire propose de ne pas transférer cette compétence.

Mise au vote : opposition approuvée à l'unanimité

3. Revalorisation des loyers

Le Maire rappelle que les loyers des différents appartements détenus par la mairie n'ont pas été revalorisés depuis 2016.

Il propose les augmentations suivantes calculées en fonction des trimestres de révision indiqués sur les baux :

- Monsieur BALACKER révision au 2^{ème} trimestre :

2^{ème} trimestre 2016 125.25

2^{ème} trimestre 2018 127.77

Soit : $285.58 \times 127.77 / 125.25 = 291.32\text{€}$

- Madame CHARLES révision au 1^{er} trimestre :

1^{er} trimestre 2016 125.26

1 ^{er} trimestre 2019	129.38
Soit : $266.44 \times 129.38 / 125.26 = 275.20\text{€}$	
- Monsieur HUMEZ révision au 1 ^{er} trimestre :	
1 ^{er} trimestre 2018	127.22
1 ^{er} trimestre 2019	129.38
Soit : $440 \times 129.38 / 127.22 = 447.47\text{€}$	

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

4. Motion AMF relative aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Le Maire expose au Conseil Municipal la délibération proposée par l'AMF permettant aux élus d'affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé par le biais de 7 enjeux importants.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

5. Ligne de trésorerie parc éolien

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de parc éolien bénéficie de la subvention européenne LEADER.

Afin de subvenir aux dépenses en attendant le versement de la subvention, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il présente les offres du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

L'offre du Crédit Agricole est retenue. Les conditions sont les suivantes :

- + Montant : 80 000€
- + Durée : 12 mois
- + Taux de référence : EURIBOR 3 mois
- + Marge : 1%
- + Montant minimum de tirage : aucun
- + Mode de calcul des intérêts : Nombre de jours exact/365
- + Paiement des intérêts : Trimestriel à terme échu
- + Commission d'engagement : 0.20% du montant accordé soit 160€
- + Commission de non utilisation : Néant

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge en date du 27 avril 2019, par laquelle le Syndicat a décidé de modifier ses statuts et d'avoir pour compétence : à titre optionnel, Assainissement collectif et non collectif, Eaux Pluviales, à titre de compétence facultative, l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie.

Mise au vote : statuts approuvés à l'unanimité

7. Aménagement de la place du lieu-dit « Le Peyroux »

Monsieur le Maire expose la possibilité d'aménager la place à l'entrée du lieu-dit « Le Peyroux » à proximité du four. Cela fait suite à la demande de nombreux habitants.

Il est envisagé d'installer un abribus et d'aménager une place pour que puissent se tenir les festivités du quartier (parcelles concernées AN 345 (120m²) et AN 346 (160m²) cf point 8 du compte-rendu).

Le devis de l'entreprise P.R.B s'élève à 5 078.09€ HT soit 6 093.71 TTC. Le projet est en partie financé par la subvention « amendes de police » versée le Conseil Départemental et d'un montant de 4 758€.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

8. Achat des parcelles AN 345 et AN 346 par acte administratif

Au regard du point relatif à l'aménagement de la place du Peyroux, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'acquérir les parcelles suivantes :

- Parcille AN 345 d'une superficie de 120m² appartenant à Eric FOURTIN,
- Parcille AN 346 d'une superficie de 160 m² appartenant à Jean-Claude et Michel MONTPIED.

Les propriétaires actuels acceptent de vendre par actes administratifs leur bien pour un montant de 2.50€ le m² soit un total de 300€ pour la parcille AN 345 et 400€ pour la parcille AN 346.

Les frais d'enregistrement seront supportés par la commune.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

9. Adhésion annuelle au CLIC Riom Limagne Combrailles

Monsieur le Maire rappelle que le CLIC propose gratuitement depuis presque 3 ans aux seniors de la commune des séances de gymnastique 2 fois par semaine ainsi que diverses activités comme des ateliers de relaxation et des cours d'informatique.

Il propose au Conseil municipal que la commune adhère au CLIC Riom Limagne Combrailles afin que les seniors de Montcel puissent continuer à bénéficier des activités proposées par le CLIC, cette adhésion se reconduira annuellement sauf dénonciation.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

10. Amortissement débroussailleuse KHUN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune vient d'acquérir une débroussailleuse de marque KUHN, type 4734M, pour un montant de 10 000€ HT (soit 12 000€ TTC) et qu'il est nécessaire de procéder à un amortissement de cette machine.

Il propose un amortissement sur une durée de 8 ans (de 2020 à 2027) soit 1 500€ par an.

L'opération comptable annuelle sera la suivante :

- Un mandat au 6811
- Un titre au 281578

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

11. Extension du hangar communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'extension du hangar communal afin de pouvoir mettre à l'abri des intempéries la débroussailleuse acquise début 2019 et les outils de déneigement.

Il présente le devis de l'entreprise P.R.B d'un montant de 7 000.64 € HT soit 8 400.77 € TTC.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention F.I.C (Fonds d'Intervention Communale) auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

12. Travaux de voiries communales VC 110 Chemin du Verger et VC 118 Impasse des Mûres reportés suite à refus DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier DETR déposé par la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge pour le projet de réfection des voiries communales VC 110 Chemin du Verger et VC 118 Impasse des Mûres a été refusé car le plafond de travaux subventionnables sur 2 années glissantes avait été atteint.

Monsieur le Maire propose donc le report de ces travaux sur 2020 afin de pouvoir bénéficier de la DETR, et que l'utilisation du FIC 2019 initialement prévu sur ces travaux de voirie soit transféré sur le projet d'extension du hangar communal.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

13. Achat matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un nouvel ordinateur portable avec souris et sacoche de transport pour la mairie.

Après recherche, l'achat sera fait au CENTRE E LECLERC d'Enval et le montant total s'élèvera à 534.91 € HT soit 641.89 € TTC.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

14. Aménagement foncier commune de Montcel : cession de petites parcelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier transmis par le Conseil Départemental relatif aux modalités de règlement des ventes sous seing privé réalisées dans le cadre de l'aménagement foncier, conformément aux articles L.121-24 et R.121-33 à 35 du code rural. Ce courrier précise que cette mission incombe à l'association foncière, et donc à la commune dans la mesure où il n'a pas été créé d'association foncière.

Les transactions réalisées selon cette procédure sont récapitulées sur le tableau joint en annexe.

La commune aura donc à émettre un titre de recette auprès des acheteurs et établir le versement correspondant au profit des vendeurs.

Il est précisé qu'aucune avance de trésorerie ne sera supportée par la commune ; le versement au bénéfice des vendeurs étant effectué lorsque l'acheteur aura réglé le montant dû.

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

15. Travaux assainissement

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser les travaux suivants :

- + hydrocurage du décanteur-digesteur de la station d'épuration (devis SEMERAP 1 800€ HT)
- + remplacement d'une pompe de relèvement au Pont (devis SEMERAP de 1809.87€ HT)
- + remplacement d'une roue de pompe de relèvement au Pont (devis SEMERAP de 632€ HT)

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

16. Paiement de la facture CAUE pour les frais de repas de la formation pierre sèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa participation ainsi que de celle de l'agent communal Vincent BRUNETON à une formation intitulée « Formation pierre sèche St Rémy de Blot site de Château Rocher ».

Seuls les frais de repas seront à la charge de la mairie pour un total de 90€ TTC (prix du repas 15€ formation sur 3 jours pour 2 personnes soit 6 repas).

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

17. Végétalisation du cimetière

Il n'est plus utilisé de produit phyto sanitaire pour l'entretien des espaces communaux ; l'entretien des allées du cimetière est fastidieux.

Le Maire propose de végétaliser les allées du cimetière. Beaucoup de questions techniques restent en suspens, tonte, arrosage, type d'installation...

Une étude va être menée par Monsieur Bonnet et le sujet sera de nouveau étudié lors d'un prochain Conseil municipal

18. Modification de la circulation sur la voie communale « rue des Peyrouses »

Monsieur le Maire rappelle que la « rue des Peyrouses » est une voie étroite. La dangerosité de l'accès à cette voie depuis la RD 144 ou de l'accès à la RD 144 depuis la rue des Peyrouses est reconnue.

Deux solutions sont évoquées : transformer cette rue en impasse, ou la mettre en sens unique.

Il est demandé un avis de principe aux membres du Conseil :

- Mettre un sens unique : 3 pour
- Mettre en impasse : 5 pour
- Ne rien faire : 1

Monsieur Bonnet propose d'aller rencontrer les habitants des deux maisons situées rue des Peyrouses afin qu'ils fassent connaître leur avis au Conseil Municipal avant décision finale. Le sujet sera donc de nouveau étudié lors d'un prochain Conseil municipal.

Questions diverses :

- L'aspirateur communal a été acheté pour 296€.
- Organisation des élections européennes : chaque conseiller est affecté à un créneau horaire pour la tenue du bureau de vote.
- Les travaux de voirie sur le VC17 entre Latour et les Jouffrets ont été réceptionnés.
- Agent d'entretien : Mme GOUTTEFANGEAS ne souhaite pas continuer à effectuer le ménage à la mairie. Son contrat se termine fin juin. Il convient de réaliser un nouveau recrutement.

La parole est donnée au public.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance.